

Thème 6 : Comment l'État peut-il intervenir dans l'économie ?**Chapitre 03 : LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DE L'ÉTAT ET DE L'EUROPE****Notions**

- Les fluctuations et les cycles économiques (expansion, récession, dépression, crise).
- La politique contracyclique.
- La politique budgétaire et la politique monétaire.
- Les politiques de la concurrence.

Contexte et finalités

Afin de stabiliser les grands agrégats macroéconomiques (produit intérieur brut, emploi, stabilité des prix, commerce extérieur), l'État peut mettre en œuvre des politiques d'offre ou de demande fondées, par exemple, sur l'abaissement des coûts des facteurs de production, l'aide à l'innovation, les incitations financières, l'abaissement ou la hausse des impôts directs, indirects et des aides sociales.

Les politiques à plus long terme visent, quant à elles, à modifier durablement le fonctionnement du système économique. Elles doivent créer un cadre favorable à la croissance et au développement d'un territoire. Parmi ces politiques, on trouve notamment les politiques de remise à la concurrence d'anciens monopoles d'État, la politique de la concurrence et de lutte contre les cartels, l'économie de la connaissance, la politique de recherche et d'innovation.

En Europe, le processus d'intégration économique et monétaire a entraîné la mise en place d'une politique monétaire pour les pays membres de la zone euro ainsi que des règles communes de politique budgétaire. Cette intégration a été adoptée pour garantir le développement économique de l'Europe par une meilleure coordination des politiques budgétaires, la convergence des taux d'intérêts, le développement des échanges et le soutien aux politiques sectorielles et d'aménagement du territoire.

Objectifs

- ⇒ Désigner les principaux outils et canaux de transmission des politiques budgétaire et monétaire.
- ⇒ Énumérer et distinguer les fonctions respectives des politiques d'offre et de demande qui peuvent s'inscrire alternativement ou concomitamment dans des cycles conjoncturels ou structurels.
- ⇒ Décrire l'évolution du rôle de l'État dans le cadre européen

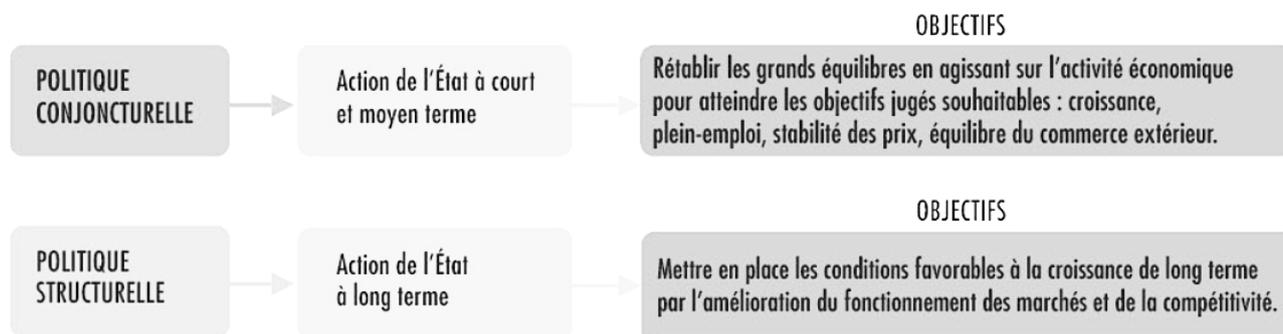
Plan du chapitre

- I. **Les objectifs des politiques économiques**
- II. **La politique budgétaire**
- III. **La politique monétaire**
- IV. **Le rôle de l'État dans un cadre européen**
- V. **Les politiques structurelles**

I. Les objectifs des politiques économiques

La politique économique exprime les choix et les modalités d'action mis en œuvre par l'État en vue d'atteindre certains objectifs économiques (croissance, emploi, justice sociale, etc.).

On distingue habituellement deux types de politiques économiques, suivant leurs horizons et objectifs :

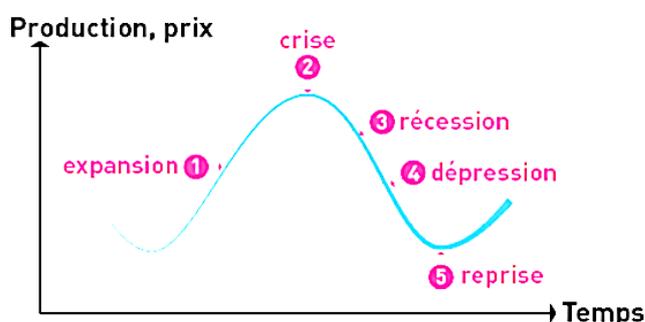


Une politique économique conjoncturelle peut être une relance (ou politique de relance), c'est-à-dire une politique économique conjoncturelle mise en œuvre par les pouvoirs publics pour stimuler l'expansion économique et faire reculer le niveau de chômage.

Les politiques de relance interviennent généralement au cours de phases de récession : il s'agit de politiques contracycliques, [c'est-à-dire destinées] à infléchir le rythme de croissance dans le sens opposé à celui effectivement enregistré au cours d'une période déterminée; ainsi, en période de récession, une politique contracyclique est une politique de relance. [...]

[À l'inverse], une politique de rigueur est une politique économique conjoncturelle destinée à freiner la croissance de la demande pour réduire la hausse des prix et éliminer (ou diminuer) le déficit [du commerce extérieur].

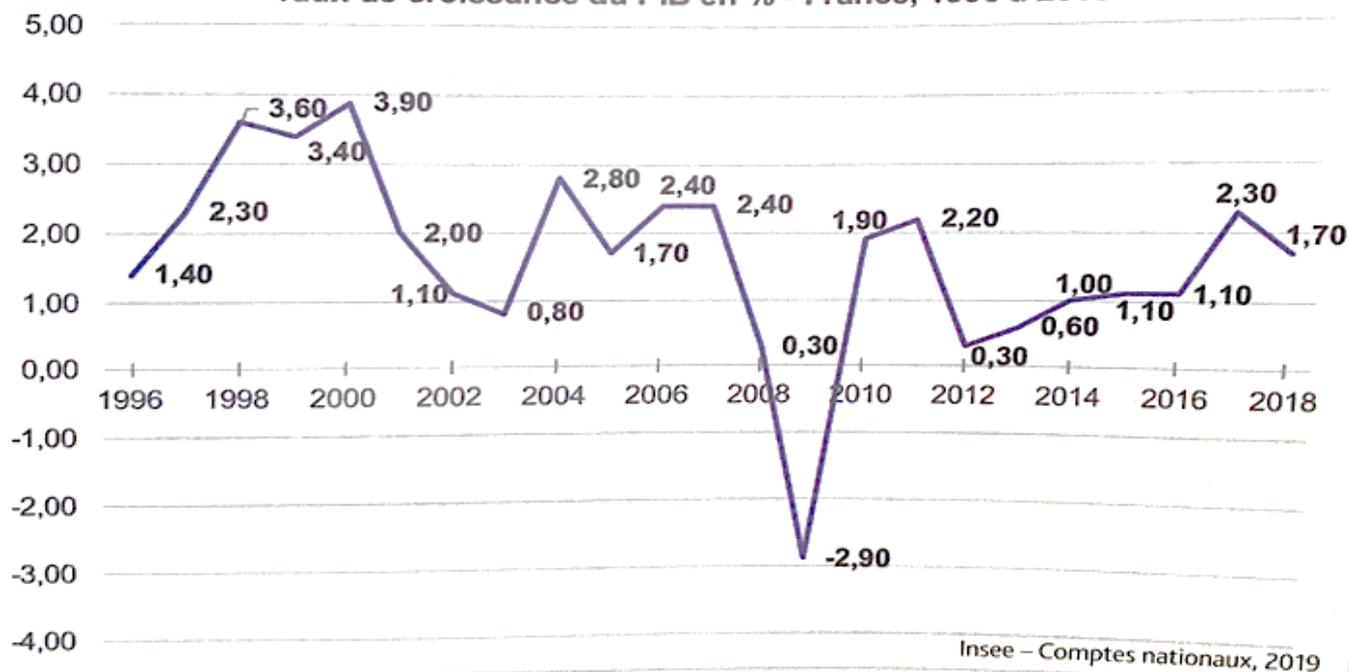
P. Deubel, M. Montoussé, S. d'Agostino, *Dictionnaire de sciences économiques et sociales*, Éd. Bréal.



Une politique économique peut être procycliques ou contracycliques :

- Elle est procycliques lorsqu'elle suit la tendance du cycle économique. Par exemple, en période de crise, mettre en place un plan d'austérité dans le but de réduire les dépenses de l'État et respecter l'équilibre budgétaire.
- Elle est contracycliques lorsqu'elle va à l'encontre du cycle, notamment pour contrer un indicateur défavorable à cet instant du cycle. Par exemple, en période de crise, mettre en place un plan de relance dans le but d'augmenter les dépenses de l'État et relancer la croissance.

Taux de croissance du PIB en % - France, 1996 à 2018



- 1) Repérer les cinq phases d'un cycle économique.
- 2) Déduisez (à votre avis) comment se traduisent concrètement ses différentes phases
- 3) Distinguer la politique conjoncturelle de la politique structurelle
- 4) Indiquer les déséquilibres les plus courants rencontrés pendant une phase de récession
- 5) Identifier, indiquer à quel moment du cycle les gouvernements mènent-ils des politiques de relance ? en quoi ces politiques conjoncturelles sont-elles contracycliques
- 6) Déduisez quel est le principal déséquilibre économique aujourd'hui ? Quel type de politique faudrait-il mener pour améliorer la situation ?
- 7) Indiquer à quelle étape du cycle économique nous sommes actuellement.
- 8) Indiquez, pour chaque mesure ci-dessous issue du PLF 2020, le type de politique et les objectifs recherchés.

Mesure	Type de politique	Objectif recherché
Baisse de l'impôt sur le revenu pour soutenir la consommation des classes moyennes.		
Investissement public dans les transports du quotidien afin de favoriser une mobilité propre pour une croissance durable.		
Revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) pour garantir leur pouvoir d'achat.		

Les politiques économiques Les politiques économiques et leurs objectifs

La politique économique c'est l'intervention de l'Etat et/ou de la banque centrale dans l'économie pour atteindre certains objectifs.
On distingue :

La politique conjoncturelle
Elle porte sur le court terme et vise à stabiliser la conjoncture.

La politique structurelle
Elle porte sur le long terme et vise à modifier les fondements de la société.

Objectifs

N. Kaldor présente de façon schématique les 4 objectifs de la politique conjoncturelle dans son fameux carré magique (en noir gras).

Les quatre objectifs sont :

- Une croissance au maximum
- Une inflation très faible (= stabilité des prix)
- Un commerce extérieur excédentaire (exportations > importations)
- Un chômage au minimum

Objectifs
Atteindre une croissance durable et réduire les inégalités.

La politique structurelle se compose de la/des :

- Politique industrielle
- Politique de la concurrence
- Politique d'aménagement du territoire
- Politiques sociales
- ...

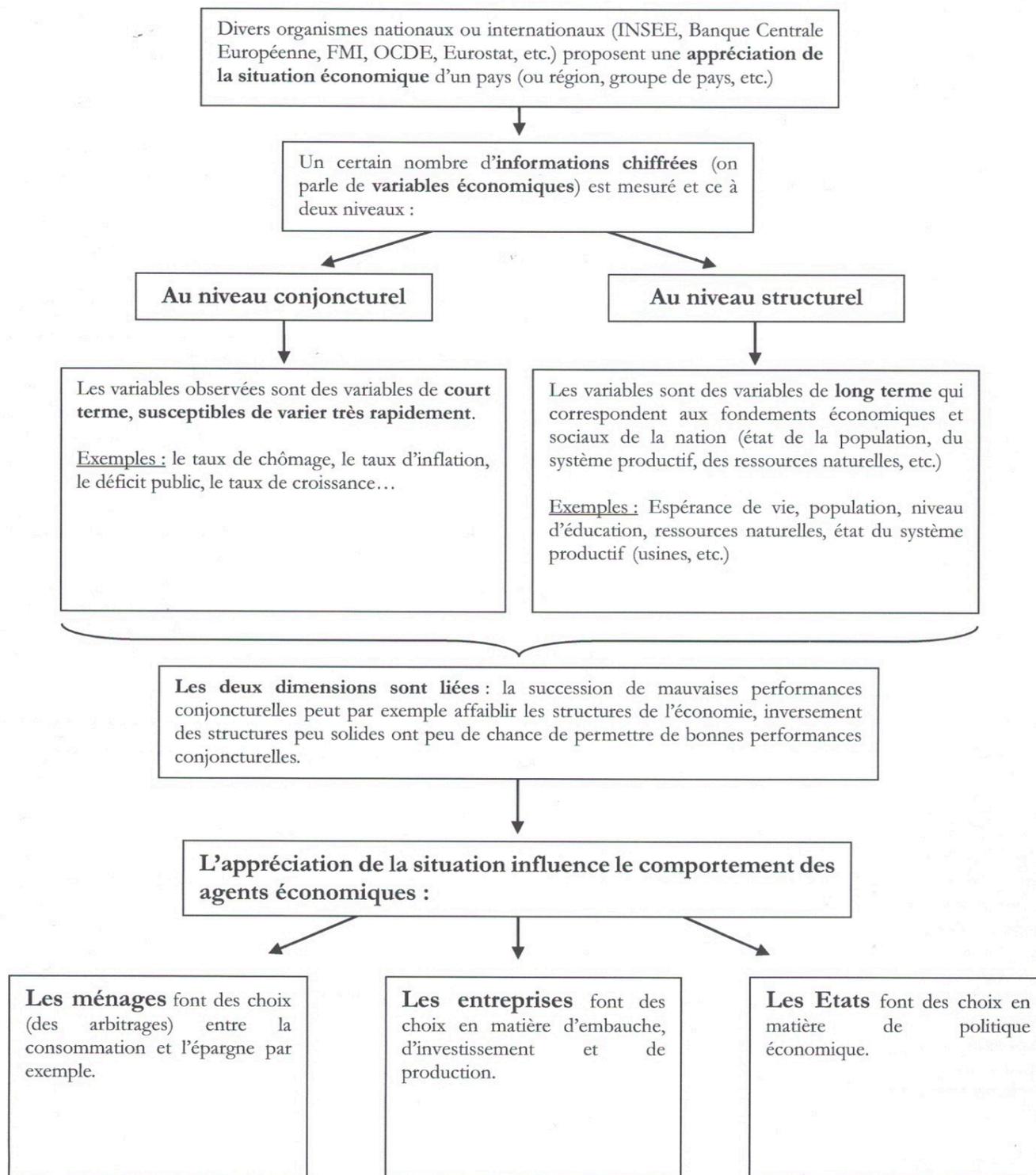
On distingue deux types de politique conjoncturelle :

La politique monétaire
Conduite par les banques centrales, elle peut être d'expansion ou de rigueur.

La politique budgétaire
Conduite par les Etats, elle peut être de relance ou de rigueur.

La politique économique dans un cadre européen

La situation économique et son appréciation par les agents économiques



II. La politique budgétaire

La politique budgétaire constitue, avec la politique monétaire, l'un des principaux instruments de la politique conjoncturelle. Grâce à la mobilisation de son budget, en utilisant le levier des dépenses ou des recettes, l'État peut agir sur l'activité économique, qu'il s'agisse de l'offre (la production des entreprises) ou de la demande (la consommation des ménages et l'investissement des entreprises) : quelles dépenses favoriser ? Quel niveau de prélèvements obligatoires effectuer ?

Les politiques de demande	Les politiques d'offre
<p>Les travaux de l'économiste britannique J. M. Keynes [ont montré] que l'utilisation du budget pouvait avoir une influence sur la demande des agents économiques (consommation, investissement) et, par conséquent, sur le niveau de l'activité. [...]</p> <p>Lorsque la conjoncture économique se dégrade fortement ou en cas de crise, [...] l'État peut augmenter certaines dépenses publiques comme la rémunération des fonctionnaires, [...] les dépenses d'investissement dans des infrastructures, etc., ou diminuer certaines recettes (réduction de l'impôt sur le revenu pour les ménages, remises d'impôts pour les entreprises, etc.). Le déficit budgétaire permet ainsi de stimuler l'activité économique à court terme en favorisant une augmentation de la demande des agents économiques qui disposent de davantage de ressources monétaires pour la consommation ou l'investissement.</p> <p style="text-align: right;">DILA, vie-publique.fr, 12/09/2019.</p>	<p>S'inscrivant dans la lignée de la pensée libérale, les tenants de la « politique de l'offre » estiment que la manière la plus efficace d'obtenir une croissance économique élevée sur le moyen et le long terme est d'inciter les entreprises à améliorer leur offre de biens et services et de conquérir de nouveaux marchés. Pour ce faire, ils préconisent de lever le plus possible les freins fiscaux et réglementaires qui entravent le développement des entreprises, notamment en réduisant les prélèvements qui pèsent sur leur activité (impôts, taxes et charges sociales) pour faire en sorte que les entreprises soient compétitives dans un monde ouvert et très concurrentiel.</p> <p style="text-align: right;">D'après www.lafinancepourtous.com</p>

Vidéo : POLITIQUE DE LA DEMANDE | DME

<https://www.youtube.com/watch?v=ZeqxSGxxSew>

Vidéo : LA POLITIQUE DE L'OFFRE | DME

<https://www.youtube.com/watch?v=hYXeS680eQ8>

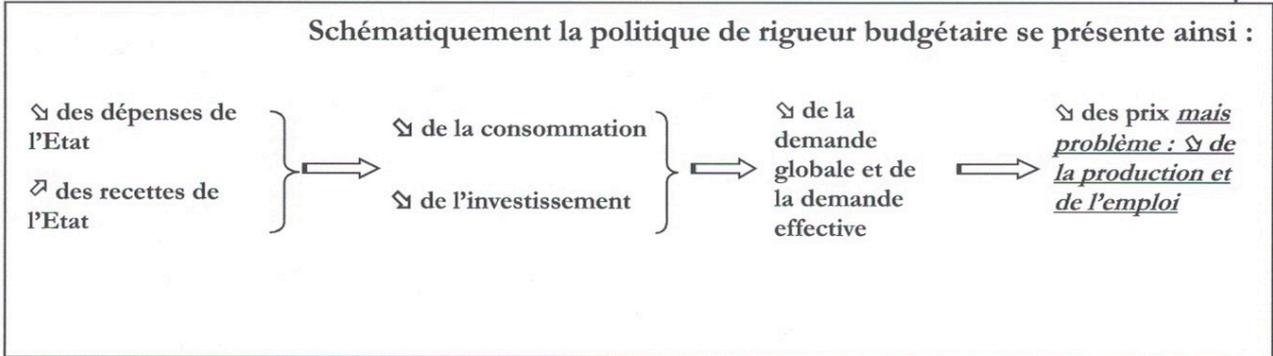
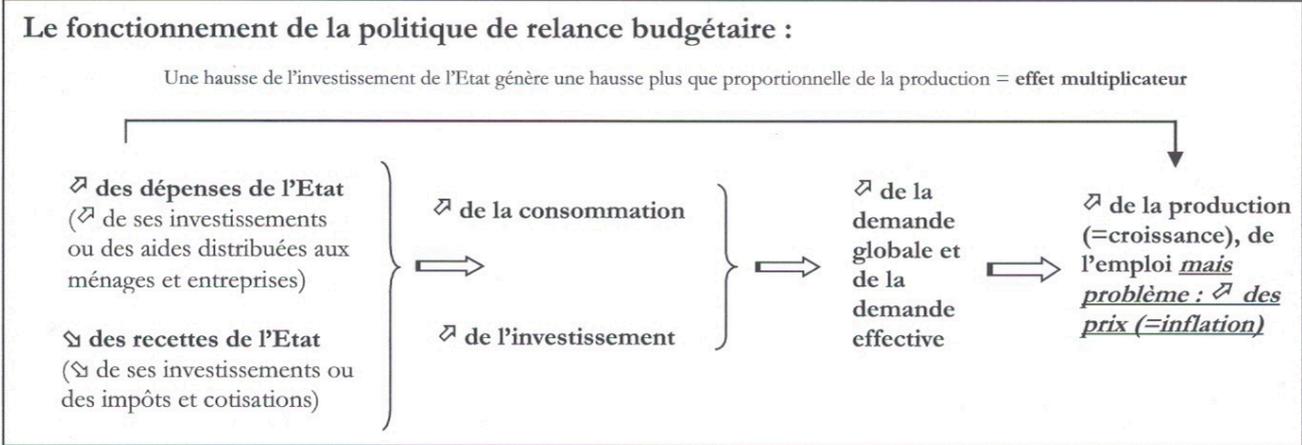
- 9) Indiquez les deux instruments de la politique conjoncturelle. Pourquoi parle-t-on de politique « budgétaire » ?
- 10) Identifiez une mesure de politique budgétaire qui permet d'agir sur l'offre, puis une qui permet de stimuler la demande.
- 11) Relevez les deux composantes de la demande
- 12) Pourquoi Keynes préconise-t-il d'augmenter les dépenses publiques ? Exposez deux mesures budgétaires qui permettent de stimuler la demande.
- 13) Quel est l'objectif d'une politique d'offre ?
- 14) Pourquoi la baisse de l'impôt sur les sociétés est-elle une mesure favorisant l'activité économique ?

Les politiques économiques
La politique budgétaire

La politique budgétaire est l'action de l'Etat sur la demande, par l'intermédiaire de son budget (ses recettes et ses dépenses), afin d'agir sur la croissance, le chômage et l'inflation.
On distingue :

La politique de relance
D'inspiration keynésienne, elle consiste en une **augmentation des dépenses de l'Etat** ou une **réduction de ses recettes** pour stimuler la consommation et l'investissement donc la demande et donc la production et in fine **la croissance et l'emploi**.
Elle s'appuie sur le **principe du multiplicateur**.
Notons toutefois que la hausse de la demande risque de se traduire par de l'inflation.

La politique de rigueur
Elle consiste pour l'Etat à **réduire ses dépenses et à augmenter ses recettes** pour réduire la demande.
Traditionnellement son objectif est de **réduire l'inflation**, aujourd'hui elle vise également à **réduire l'endettement de l'Etat**.



Les politiques économiques

La politique budgétaire

La politique budgétaire est l'action de l'Etat sur la demande et donc sur la croissance, l'emploi et l'inflation par l'intermédiaire de son budget c'est-à-dire :

- Ses recettes : les impôts, les cotisations sociales (= les prélèvements obligatoires) ...
- Et ses dépenses : ses investissements, les aides qu'il verse aux entreprises, aux ménages ...

On distingue :

La politique de relance qui vise à stimuler la croissance et l'emploi

L'Etat accroît ses dépenses et/ou diminue ses recettes.

Ceci contribue à accroître la consommation et l'investissement c'est à dire la demande globale.

Cette hausse conduit les entrepreneurs à anticiper une hausse de la demande (= demande effective).

Pour faire face à la hausse de la demande anticipée les entrepreneurs vont produire davantage.

Ceci va stimuler la croissance et l'emploi.

Selon Keynes, la somme injectée par l'Etat va provoquer une somme de dépenses plus élevée, c'est le principe du **multiplicateur keynésien**.

Le problème est que la relance se traduit par de l'inflation.

La politique de rigueur budgétaire qui vise à lutter contre l'inflation ou désendetter l'Etat

L'Etat réduit ses dépenses et/ou accroît ses recettes.

Ceci contribue à réduire son déficit et sa dette donc redonne confiance aux investisseurs qui prêtent de l'argent à l'Etat et les incite à continuer.

Cela réduit également la consommation et l'investissement soit la demande globale.

Cela permet donc une maîtrise de l'inflation (mais pénalise la croissance).

Quelle politique en cas de crise ?

La politique de relance budgétaire soutient la demande et donc la croissance.

Mais elle creuse le déficit de l'Etat et peut lui faire perdre la confiance de ceux qui lui prêtent de l'argent.

Ceux-ci vont exiger des taux d'intérêt plus élevés ce qui creuse encore plus le déficit.

La politique de rigueur budgétaire permet de désendetter l'Etat et donc rassurer ceux qui lui prêtent de l'argent.

Ceci lui permet de retrouver des marges de manœuvre pour stimuler la croissance.

Laquelle de ces politiques choisir ?

La première est généralement envisagée pour ses effets à court terme.

La seconde est difficile à supporter à court terme par les populations mais produit ses effets bénéfiques à long terme.

Les politiques économiques Les limites de la politique budgétaire

La politique budgétaire (principalement de relance) connaît des limites théoriques.
De plus, sa pratique subit des contraintes pour les pays appartenant à l'Union européenne.

Les limites théoriques de la politique budgétaire

L'effet des anticipations

En cas de politique de relance, les agents économiques peuvent anticiper une hausse des prix (car la demande aura augmenté) et une hausse des impôts (l'Etat « récupérant » à terme selon eux ce qu'il donne).

Ils ne vont pas consommer davantage pour pouvoir payer leurs futurs impôts ou parce que les prix vont augmenter.

La relance n'a donc pas lieu.

Exil fiscal et effet d'éviction

Si les mesures de relance sont financées par des hausses d'impôts, certains contribuables seront incités à quitter le pays (= exil fiscal).

Si ces mesures sont financées par un appel au marché des capitaux, les sommes recueillies par l'Etat ne seront plus disponibles pour les entreprises (= effet d'éviction) qui peineront à financer leur développement.

Dans les deux cas, la croissance économique est freinée.

Un effet ralenti par des fuites

Si l'argent « distribué » par la politique de relance est épargné ou sert à acheter des produits importés, cette politique sera peu efficace pour l'économie nationale.

Les contraintes européennes de la politique budgétaire

Un pays membre de l'UE n'a pas le droit de mener une politique budgétaire de relance sans limite.

Pourquoi ?

Parce que l'objectif de l'UE est la stabilité des prix, or une politique budgétaire de relance est inflationniste (elle augmente les prix).

Les critères de Maastricht imposent donc aux pays concernés :

- un déficit budgétaire inférieur à 3% du PIB chaque année
- et une dette publique n'excédant pas 60% du PIB.

Des recommandations, puis des sanctions, peuvent être déclenchées par la commission européenne en cas de non-respect.

En 2005 néanmoins, face à la difficulté d'atteinte de ces objectifs, le recours aux sanctions est assoupli.

Il est ensuite réaffirmé par le principe de la règle d'or du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) qui interdit, en 2012, une situation de déficit public.

Le déficit structurel, c'est-à-dire le déficit hors mesures conjoncturelles, doit être inférieur à 0.5% du PIB sous peine de sanctions.

Accusée par ses détracteurs de casser la croissance, la **politique de rigueur (ou d'austérité)** qu'impose la règle d'or trouve des vertus aux yeux de certains économistes (libéraux).

Admettant qu'elle est difficile à supporter à court terme, ils soutiennent qu'elle est bénéfique à long terme pour l'économie car :

- Elle assainit la situation des finances publiques
- Incite les entreprises à prendre des initiatives et à innover (puisqu'elles peuvent compter sur un soutien moindre de l'Etat).

III. La politique monétaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, c'est la Banque centrale européenne (BCE) qui est responsable de la mise en œuvre de la politique monétaire unique dans la zone euro. Cette politique regroupe l'ensemble des mesures par lesquelles les banques centrales agissent sur la quantité de monnaie en circulation dans l'économie, et donc sur les conditions du financement de l'économie.

Les objectifs de la politique monétaire

– Objectif principal: la stabilité des prix (article 127 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) nécessaire au développement économique, avec une cible d'inflation à des taux inférieurs, mais proches de 2 % à moyen terme. En effet, la BCE considère que la création excessive de monnaie dans l'économie est à l'origine de la hausse de l'inflation qui serait défavorable au pouvoir d'achat des ménages.

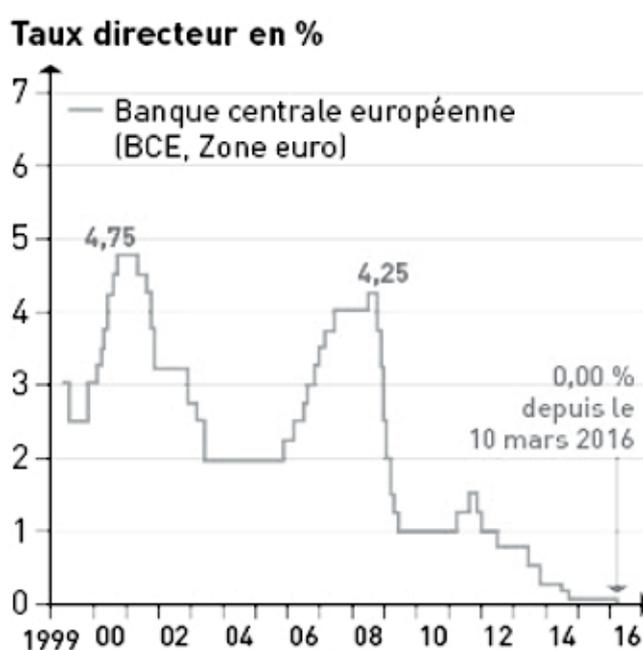
– Objectifs « secondaires »: apporter son soutien aux politiques économiques générales de l'Union, et notamment à la croissance, au développement durable, à la compétitivité, etc.

Le taux directeur est le taux utilisé pour les prêts de la BCE aux établissements bancaires, prêts qui permettent de les refinancer pour les besoins de leur activité bancaire.

Avec un taux à zéro, les banques vont pouvoir se financer sans frais auprès de la BCE, et devraient ainsi abaisser les taux qu'elles pratiquent auprès de leurs clients, particuliers ou entreprises, qui souhaitent emprunter.

Si la BCE diminue son taux, elle veut favoriser les crédits aux ménages et aux entreprises, et donc relancer la consommation et les investissements.

Si elle l'augmente, c'est qu'il y a un risque d'inflation (trop d'argent circule, les prix augmentent trop rapidement) et qu'elle souhaite contrôler la situation.



L'Union européenne regroupe les 27 pays membres (depuis la sortie du Royaume-Uni) qui se sont associés dans certains domaines économiques et politiques. La zone euro est plus restreinte puisqu'elle regroupe les 19 États membres qui ont signé le traité de Maastricht pour réaliser une union monétaire (monnaie et politique monétaire communes).

L'institution qui mène la politique monétaire pour la zone euro est la Banque centrale européenne (BCE). Elle regroupe l'ensemble des mesures par lesquelles les banques centrales nationales agissent sur la quantité de monnaie en circulation dans l'économie, et donc sur les conditions du financement de l'économie.

L'objectif principal de la BCE est d'assurer la stabilité des prix en maintenant le taux d'inflation à un niveau proche mais inférieur à 2 %. En effet, la hausse des prix est défavorable au pouvoir d'achat.

La baisse du taux directeur vise à stimuler l'investissement et la consommation en rendant le crédit moins cher.

Depuis 2016, la politique monétaire de la BCE est une politique de relance par la fixation du taux directeur à 0 %. Il s'agit de l'objectif secondaire défini dans le traité sur le fonctionnement de l'UE : apporter son soutien aux politiques économiques générales de l'Union, et notamment à la croissance.

La BCE augmente son taux directeur lorsqu'elle souhaite limiter l'inflation. En renchérissant le coût du crédit, elle limite la demande de crédit, ce qui a pour effet de freiner la demande des agents économiques sur les marchés des biens et services car ils disposent de moins de monnaie. Or, lorsque la demande est inférieure à l'offre sur un marché, les prix ont tendance à baisser.

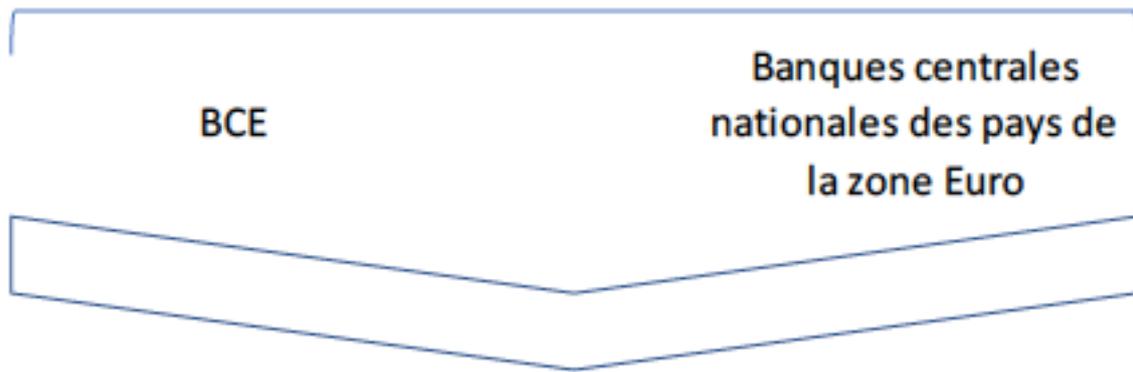
La baisse des taux d'intérêt encourage les agents économiques à s'endetter pour financer la consommation ou l'investissement. Ainsi, la baisse des taux de crédit immobilier a permis de soutenir les investissements immobiliers, de même que les entreprises ont pu recourir à des crédits à des taux historiquement bas pour investir. Il s'agit d'une politique conjoncturelle de relance.

Quand la BCE fixe son taux directeur à 0 %, l'objectif principal est de relancer la croissance dans la zone euro. Cela a plusieurs conséquences selon que l'on soit demandeur de capitaux (emprunteurs) ou offreurs de capitaux (épargnants ici).

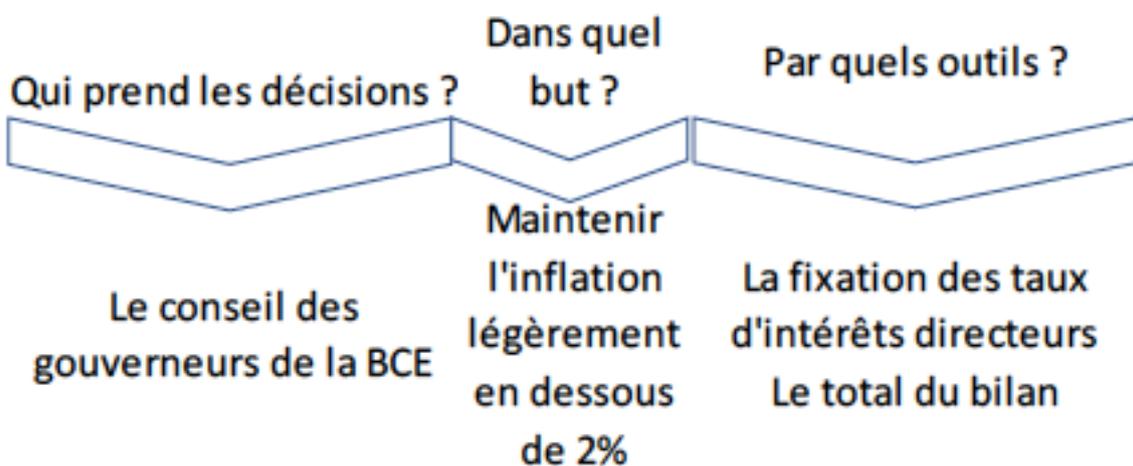
- **Pour les ménages** et les entreprises qui souhaitent emprunter : cela peut leur permettre d'avoir un accès au crédit plus facile. La BCE prêtant aux banques commerciales gratuitement, ces dernières peuvent prêter elles-mêmes à des taux plus faibles aux emprunteurs. Emprunter devenant moins cher, les ménages peuvent financer un achat de véhicule ou de logement, par exemple. La décision d'achat sera prise d'autant plus que les taux d'intérêt sont faibles. De même, pour les entreprises, les décisions d'investissement seront plus faciles à prendre pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus.
- **Pour les épargnants**, cela est, par contre, une mauvaise nouvelle : les taux d'intérêt baissant, la rémunération de l'épargne baisse également. Il devient moins intéressant d'épargner.

	Taux d'intérêt faible	Taux d'intérêt élevé
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Rend l'accès à la monnaie moins coûteux ; - Stimule la demande de crédits des agents économiques ; - Favorise la croissance et l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rend l'accès à la monnaie plus coûteux ; - Permet de conserver l'inflation à un niveau faible ; - Permet une rentabilité plus importante de l'épargne placée sur des produits financiers.
Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Peut générer de l'inflation due à l'augmentation de la masse monétaire ; - Peut faire perdre du pouvoir d'achat par la suite ; - Limite la rentabilité de l'épargne placée sur des produits financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Peut freiner d'autant plus la consommation et l'investissement des agents économiques ; - Peut freiner la relance de l'activité économique et donc un retour de la croissance et du plein-emploi.

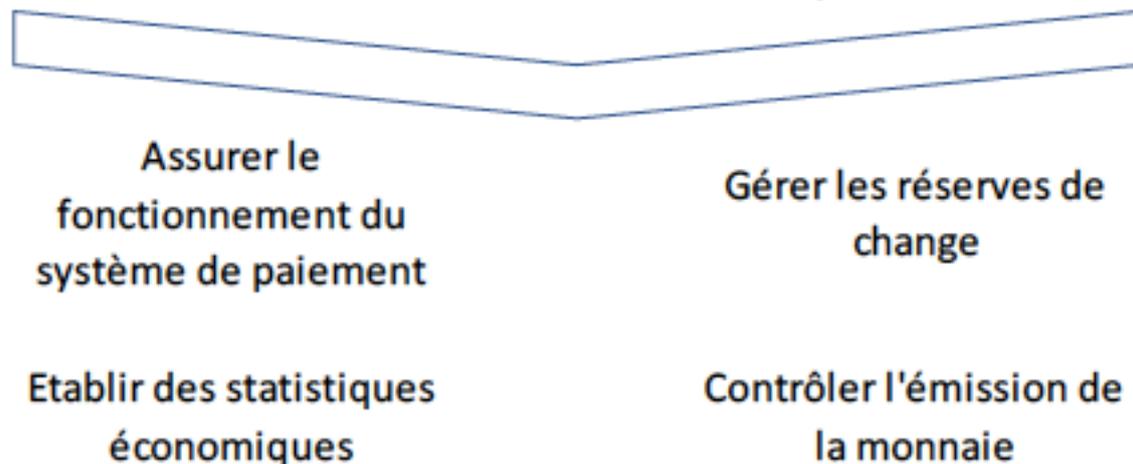
Eurosysteme



Définissent la politique monétaire de la zone euro



Quelles sont les missions de l'Eurosysteme ?



Les politiques économiques

La politique monétaire et ses limites

La politique monétaire est l'action de la banque centrale sur la quantité de monnaie en circulation (= masse monétaire).

Cette dernière doit être contrôlée car

- S'il y a trop de monnaie dans l'économie, les prix vont augmenter ce qui n'est pas une bonne chose,
- Et s'il y a trop peu de monnaie, de nombreuses opérations (consommation, investissement) ne pourront avoir lieu, ce qui n'est pas une bonne chose non plus.

C'est à la banque centrale de contrôler la quantité de monnaie en circulation dans l'économie, d'accélérer sa croissance s'il en manque, de la freiner s'il y en a trop.

On distingue deux types de politique monétaire (PM) :

La politique d'expansion monétaire pour relancer la croissance et l'emploi

La banque centrale accroît la masse monétaire.
Pour cela elle injecte davantage de liquidité dans l'économie ou baisse ses taux directeurs.

↓

Cela permet aux banques commerciales de distribuer davantage de crédit et/ou réduit le coût de leur refinancement.

↓

Le refinancement coûtant moins cher, les banques baissent leurs taux d'intérêt.

↓

Leurs clients demandent davantage de crédit.

↓

Cela soutient la consommation et l'investissement, donc la croissance et l'emploi.

La politique de rigueur monétaire pour lutter contre l'inflation

La banque centrale réduit la masse monétaire
Pour cela elle retire des liquidités dans l'économie ou augmente son taux directeur.

↓

Cela accroît le coût du refinancement pour les banques commerciales et/ou les conduit à distribuer moins de crédit.

↓

En effet pour maintenir leurs marges elles accroissent le taux d'intérêt facturé à leurs clients.

↓

Ceci renchérit le coût du crédit donc réduit sa demande.

↓

Cela freine la consommation et l'investissement donc la demande et in fine l'inflation.

Notons qu'une PM n'agit pas sur l'économie réelle que par **le canal du crédit** comme évoqué ci-dessus. Ainsi, une baisse des taux d'intérêt stimule aussi la croissance parce qu'elle rend plus d'investissements rentables (**canal du taux d'intérêt**), augmente le prix des actifs et donc soutient la consommation (**canal du prix des actifs**) ou stimule les exportations par la dépréciation de la monnaie nationale (**canal du taux de change**).

Les limites de la politique monétaire

La sensibilité aux taux d'intérêt

L'efficacité de la politique monétaire est conditionnée à la réaction des ménages et entreprises à la baisse des taux d'intérêt.

Si ceux-ci décident de ne pas consommer ou investir parce que leurs anticipations ne sont pas favorables, l'effet relance escompté n'aura pas lieu.

La formation de bulles spéculatives

On reproche à la politique d'expansion monétaire d'encourager la formation de bulles spéculatives. En effet les liquidités distribuées par les autorités monétaires permettent une demande sur certains marchés (immobilier, actions) et font gonfler artificiellement les prix.

A terme la bulle éclate, provoquant la faillite des investisseurs.

IV. Le rôle de l'État dans un cadre européen

La construction européenne est née de la volonté d'hommes politiques visionnaires, comme Jean Monnet et Robert Schuman, dont l'ambition était de préserver la paix en Europe et d'en assurer la prospérité économique. L'intégration européenne s'est progressivement renforcée dans le but de garantir le développement économique des pays membres par le développement des échanges et une meilleure coordination des politiques économiques nationales.

L'Union européenne constitue aujourd'hui l'exemple le plus élaboré d'intégration régionale, autour de deux piliers : la création d'un vaste marché européen et la mise en place de politiques supranationales.

Aujourd'hui, selon les études, de 10 à 30 % environ des lois françaises sont d'origine européenne. [...]

Dans quels domaines les États peuvent-ils agir seuls ? Quand doivent-ils passer par le cadre européen ?

Tout d'abord, précisons que l'UE ne possède aucun pouvoir qui ne soit pas défini par les traités. [...] Ensuite, lorsqu'elles sont définies par les traités, les compétences de l'UE diffèrent selon les domaines. Dans certains (politique monétaire, commerce extérieur, concurrence...), l'UE est la seule à pouvoir adopter des décisions contraignantes : il s'agit des compétences exclusives. Les États ne peuvent alors qu'agir tous ensemble, au niveau européen (le plus souvent *via* le Conseil de l'Union européenne).

www.touteurope.eu

Depuis la mise en place de l'euro, la politique monétaire n'est plus du ressort des États mais de celui de la Banque centrale européenne (BCE), autorité indépendante des pouvoirs publics nationaux.

La politique budgétaire est donc la seule qui reste de la responsabilité du gouvernement français. Mais ses marges de manœuvre sont limitées par le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) adopté en 1997 qui est le premier instrument dont les quinze États membres fondateurs de la zone euro se sont dotés pour coordonner leurs politiques budgétaires nationales et éviter l'apparition de déficits publics excessifs. Il impose aux pays de la zone euro de limiter leur déficit public à un maximum de 3 % du PIB, ainsi que leur dette publique à 60 % du PIB. Cette coordination a été par la suite renforcée pour lutter contre les déséquilibres macroéconomiques, avec la mise en place d'une nouvelle méthode de travail : chaque année, la Commission européenne procède à une analyse détaillée des politiques budgétaires et structurelles et des déséquilibres macroéconomiques au niveau de chaque État membre : c'est ce qu'on appelle le « Semestre européen ».

La crise a mis en évidence des problèmes fondamentaux et des évolutions non tenables dans de nombreux pays européens. Elle a aussi rappelé combien les économies des pays de l'UE sont interdépendantes. Une coordination renforcée des politiques économiques dans l'ensemble de l'UE aidera à surmonter ces problèmes et à stimuler à long terme la croissance et la création d'emplois.

Commission européenne.

En mars 2010, en pleine récession économique post-crise de 2008, la Commission européenne a présenté une stratégie sur 10 ans : la stratégie Europe 2020 destinée à relancer l'économie européenne. Axée sur l'amélioration de la situation de l'emploi et du niveau d'éducation, le développement de l'innovation et la lutte contre l'exclusion, elle s'appuie sur une plus grande coordination entre les politiques nationales et européennes.

L'intégration européenne désigne le processus de mise en commun d'un espace d'échange entre les pays de l'Union européenne (UE) et de coordination des politiques économiques.

Ses deux piliers sont la mise en place d'un marché commun de biens, services, hommes et capitaux ainsi que de politiques communes à l'ensemble des pays de l'UE.

Les politiques qui relèvent exclusivement de l'UE (politiques exclusives) sont la politique monétaire, la politique de la concurrence et la politique de commerce extérieur.

Parmi les politiques conjoncturelles, seule la politique budgétaire reste du ressort des États-membres.

La Commission européenne craint les dérapages de la France en matière de déficit public et de dette publique. D'après le projet de loi de finances 2020, sa dette s'établirait à plus de 98 % du PIB, alors que le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) exige qu'elle soit inférieure à 60 % du PIB.

Le PSC adopté en 1997 impose aux pays de la zone euro de limiter leur déficit public à un maximum de 3 % du PIB, et leur dette publique à 60 % du PIB. Cette double contrainte limite le champ d'action en matière budgétaire puisque les pays doivent présenter des comptes publics conformes à ces normes.

Les politiques structurelles et budgétaire sont coordonnées au niveau européen en raison de la forte interdépendance économique des pays membres et pour favoriser la croissance à long terme.

Les deux principaux outils de la coordination des politiques structurelles sont le Semestre européen et le Programme national de réforme (PNR).

La stratégie Europe 2020 est une stratégie sur dix ans, à échéance 2020, qui présente les grands objectifs des politiques structurelles à mener par les pays membres de l'UE : amélioration de la situation de l'emploi et du niveau d'éducation, développement de l'innovation, lutte contre l'exclusion, etc.

Les secteurs qui ont été ouverts à la concurrence par l'Union européenne et qui constituent des SIEG (services d'intérêt économique général) sont les secteurs des transports, de l'électricité, du gaz et du courrier.

Si l'Europe contraint les États à réaliser cette ouverture, les entreprises historiques peuvent rester la propriété de l'État mais elles ne sont plus en situation de monopole. C'est donc bien la fin des monopoles publics dans ces secteurs.

Quelques exemples de règles imposées par l'Union européenne qui ont un impact sur notre vie quotidienne. L'UE fixe des règles pour la commercialisation de certains fruits et légumes, de manière à assurer une qualité homogène des produits vendus. L'UE interdit la vente des petits objets en plastique à compter de 2021 (fourchettes, pailles, coton-tige à usage unique)....

La politique économique dans un cadre européen

Les politiques économiques

La politique structurelle

La politique structurelle est une politique de long terme qui modifie les structures de l'économie.

Ses objectifs sont traditionnellement :

- Assurer une croissance forte et durable (en prenant en compte les effets de la croissance sur l'environnement),
- Minimiser les inégalités sociales.

Au niveau européen, la politique structurelle a été définie par la **stratégie Europe 2020** en mars 2010 et ce pour 10 ans. Elle s'appuie sur 3 priorités :

Développer une économie basée sur la connaissance et l'innovation. Les efforts porteront sur les politiques de R&D ou encore d'éducation.

Promouvoir une économie renouvelable, plus verte et plus compétitive et une croissance inclusive (c'est-à-dire qui évite l'exclusion).

Soutenir une économie créatrice d'emplois, de cohésion sociale et territoriale.

Cette stratégie s'inscrit dans une volonté historique des autorités européennes de promouvoir la concurrence et le libre fonctionnement des marchés.

La promotion de la concurrence est le moyen retenu par le conseil européen pour rendre l'économie européenne plus compétitive par la baisse des prix (**compétitivité prix**) et la stimulation de l'innovation (**compétitivité hors-prix**) qu'elle implique.

L'Etat se retire donc de nombreux secteurs (ou renonce à son monopole) et laisse fonctionner librement le marché (sous le contrôle tout de même d'une autorité de régulation indépendante pour éviter les abus). On parle de la libéralisation des marchés.

Exemples de marchés concernés : les télécommunications, le transport ferroviaire, l'électricité, le courrier ...

Outre la politique de la concurrence, l'Union européenne (UE) a défini :

- Une **politique de cohésion régionale** ayant pour but de réduire les écarts de développement entre les régions de l'UE.
- Une **politique agricole commune (PAC)** qui a pour objectif de promouvoir et défendre l'agriculture européenne.
- Une **politique de l'environnement** destinée à la promotion d'une économie responsable et plus verte.
- Une **politique sociale** censée promouvoir l'emploi et atténuer les conséquences des délocalisations d'entreprises.

v. Les politiques structurelles

DES OBJECTIFS DEFINIS AU NIVEAU EUROPEEN

	<p>Pour une croissance intelligente Une stratégie numérique pour l'Europe Une union pour l'innovation Jeunesse en mouvement</p>
	<p>Pour une croissance durable Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation</p>
	<p>Pour une croissance inclusive Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois Une plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale</p>

La stratégie Europe 2020 est le programme de l'UE en faveur de la croissance et de l'emploi pour la décennie 2010-2020.

Quelques grands objectifs à l'échéance 2020

- Emploi : parvenir à un taux d'emploi de 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans
- Recherche-développement (R&D) : investir 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et le développement
- Changement climatique et énergie : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990, améliorer l'efficacité énergétique et augmenter la part des énergies renouvelables

Commission européenne.

LE PACTE VERT POUR L'EUROPE

La nouvelle présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a présenté mercredi 11 décembre aux eurodéputés son projet de « Pacte vert » (ou « Green Deal »), dessinant les lignes directrices de la politique climatique européenne. L'objectif a été répété partout : faire de l'Europe le premier continent neutre en carbone, d'ici à 2050.

M. Dorcadie, reporterre.net, 12 décembre 2019.

REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE EN FRANCE

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 réforme profondément notre système de formation professionnelle et d'apprentissage afin de permettre au plus grand nombre d'accéder de manière durable à l'emploi. Cette réforme vise notamment à rendre l'apprentissage plus attractif pour les jeunes comme pour les entreprises afin de développer massivement cette voie d'excellence. La loi organise également une vaste réforme de la formation professionnelle qui renforce la sécurisation des parcours professionnels, soutient l'emploi durable et facilite les transitions, notamment grâce au compte personnel de formation.

Programme national de réforme 2019, www.tresor.economie.gouv.fr

LE CREDIT D'IMPOT RECHERCHE (CIR) LANCE PAR LA FRANCE

Le CIR permet [aux entreprises] de déduire une partie de leurs dépenses de recherche-développement (R&D) de leur impôt. [...] Ce dispositif de soutien à l'innovation, l'un des plus généreux de l'OCDE, est souvent considéré comme l'outil phare de l'attractivité de l'Hexagone. Sur ce plan, au moins, il semble jouer son rôle. En 2018, la France est devenue la première destination des investissements étrangers dans la R&D en Europe, accueillant à elle seule plus de projets que l'Allemagne et le Royaume-Uni cumulés, selon le baromètre de l'attractivité établi par le cabinet EY.

Reste que cette performance n'altère guère un tableau d'ensemble moins réjouissant. Depuis des années, la part des dépenses de R&D, secteurs privé et public mêlés, stagne en France à 2,2 % du PIB, quand elle dépasse les 3 % en Allemagne.

Marc Chevallier, *Alternatives économiques*, 9 septembre 2019.

Innover, ça paye ! La preuve : 45 % du PIB de l'Union européenne est produit par les secteurs les plus actifs en droit de propriété intellectuelle. Autrement dit, ce sont les secteurs qui protègent le plus leurs actifs immatériels qui contribuent le plus à la croissance économique, et qui dessinent l'avenir du panorama entrepreneurial européen.

www.bpifrance.fr, 18 octobre 2019.

La stratégie Europe 2020 vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990, à améliorer l'efficacité énergétique et à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. L'objectif général du Pacte vert est la neutralité carbone d'ici à 2050.

L'État souhaite améliorer les compétences des salariés pour leur permettre un accès durable à l'emploi, favoriser la mobilité professionnelle et ainsi réduire le chômage. Cela permettrait d'augmenter le taux d'emploi de la population pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020, soit un taux d'emploi de 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans.

La réforme de la formation professionnelle est **une politique à la fois conjoncturelle et structurelle** qui permet à la fois d'augmenter l'employabilité des salariés et de diminuer le chômage (objectif conjoncturel), mais également d'améliorer les compétences du plus grand nombre pour permettre un accès durable à l'emploi (objectif structurel).

En matière d'innovation la France n'atteint pas l'objectif de l'UE : la part de ses dépenses de R&D se situe aux alentours de 2,2 % du PIB, contre 3 % visés par la stratégie Europe 2020.

Ainsi la France a mis en place le crédit d'impôt recherche (CIR), qui permet aux entreprises de déduire de leur impôt une partie de leurs dépenses en R&D.

Ces mesures ont pour objectif de favoriser l'innovation en France et d'attirer les investissements directs à l'étranger (IDE) sur son territoire, de manière à stimuler la croissance.

La politique européenne de la concurrence :

L'objectif de la politique européenne de la concurrence est de favoriser une concurrence libre et non faussée au sein de l'Union européenne.

La pratique anticoncurrentielle justifiant l'interdiction est l'abus de position dominante qui résulterait de cette fusion : le niveau de concentration dans le secteur serait trop élevé, avec un pouvoir de marché tel pour les deux acteurs que cela risquerait d'aboutir à une hausse des prix.

La France et l'Allemagne souhaitent une évolution des règles européennes de la concurrence prenant davantage en compte l'intérêt général (environnement, santé) et non le seul intérêt des consommateurs. Surtout, l'idée est que l'analyse du degré de concentration issu des opérations de fusions soit considérée en regard du marché mondial et non plus seulement en regard du marché européen.

La **politique économique** désigne l'ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics. On distingue les **politiques conjoncturelles** qui visent à corriger les déséquilibres macroéconomiques à court terme des **politiques structurelles** qui visent à mettre en place les conditions favorables à la croissance de long terme par l'amélioration du fonctionnement des marchés et de la compétitivité.

La politique conjoncturelle, qualifiée de **politique contracyclique** puisqu'elle vise à inverser le cycle économique (par exemple, retrouver la croissance après une crise), peut être menée à l'aide de :

- la **politique budgétaire** qui, grâce à la mobilisation des recettes et des dépenses de l'État, permet d'agir sur l'activité économique en menant des **politiques d'offre** qui visent à soutenir l'activité productive des entreprises ou des **politiques de demande** qui axent au contraire le soutien à l'activité par une relance par la demande (consommation, investissement) ;

- la **politique monétaire** qui regroupe l'ensemble des mesures par lesquelles la **Banque centrale européenne (BCE)** agit sur l'offre de monnaie, et ainsi sur les conditions de financement de l'économie de la zone euro. Le principal outil de la politique monétaire est la modulation du **taux directeur**, qui est le taux auquel les banques empruntent de la monnaie à la BCE et qui influence le coût du crédit.

L'appartenance à l'Union européenne a entraîné une diminution de la souveraineté nationale des États. La politique budgétaire reste de la responsabilité des États membre mais ses marges de manœuvres sont limitées par le **Pacte de stabilité et de croissance (PSC)** adopté en 1997 : les déficits budgétaires des États membres ne doivent pas dépasser 3 % du PIB et leur dette doit être inférieure à 60 % du PIB.

La **politique de la concurrence**, menée au niveau européen par la Commission européenne, vise à assurer le bon fonctionnement des marchés afin de garantir une concurrence libre, loyale et non faussée.